

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00491

Numéro SIREN : 493 880 926

Nom ou dénomination : G.L.C. FITNESS

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2022 sous le numéro de dépôt A2022/011780

G.C. FITNESS LYON / G.L.C. FITNESS

Projet de Traité de Fusion-absorption

Mars 2022

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIÉTÉ GC FITNESS LYON
PAR LA SOCIÉTÉ G.L.C. FITNESS

CHAPITRE I : EXPOSÉ 4

 I - Caractéristiques des sociétés.....4

 II - Motifs et buts de la fusion 5

 III - Comptes servant de base à la fusion 6

 IV - Méthodes d'évaluation 6

 V – Absence de rapport d'échange.....6

 VI – Date d'effet de la fusion.....6

CHAPITRE II : Fusion-transmission 7

 I - Dispositions préalables.....7

 II - Transmission par la société GC FITNESS LYON.....8

 III - Rémunération de la fusion-transmission 10

 IV - Propriété et jouissance.....11

CHAPITRE III : Charges et conditions 12

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion.....15

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales.....17

CHAPITRE VII : Dispositions diverses.....22

TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La société G.L.C. FITNESS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 7.500 euros, dont le siège social est sis 33 Avenue de la République (69160) Tassin la Demi-Lune, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 493 880 926, représentée par sa présidente, la société FITINVEST, elle-même représentée par la société FINANCIERE OLA, elle-même représentée par Monsieur Sébastien DUVANEL

Ci-après dénommée "**la société absorbante**",
De première part,

ET:

- La société GC FITNESS LYON, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 25.000 euros, dont le siège social est sis 153 Rue Vendôme (69003) Lyon, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 533 011 151, représentée par sa présidente, la société FITINVEST, elle-même représentée par la société FINANCIERE OLA, elle-même représentée par Monsieur Sébastien DUVANEL

Ci-après dénommée "**la société absorbée**",
De second part,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSÉ

I - Caractéristiques des sociétés

A - La société G.L.C. FITNESS – société absorbante

La société G.L.C FITNESS est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui a pour objet l'exploitation d'un club de remise en forme, sports, détente et de loisirs avec soins corporels et esthétiques, développement et commercialisation de marques, licences, enseignes et logiciels liés à la forme, au bien être et à l'esthétique ; boutique de vêtements, d'articles de sports, produits diététiques et soins corporels ; restaurant organisation, stages, séminaires ; halte d'enfants, l'exploitation de toutes licences débit de boisson et restaurant, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 24 janvier 2007.

Le capital social de la société G.L.C. FITNESS s'élève actuellement à 7.500 euros. Il est réparti en 5.000 actions de 1,50 euros de nominal chacune, intégralement libérées. Il n'existe à la date des présentes aucune action de préférence, ni aucune autre valeur mobilière simple ou composée donnant accès, immédiatement ou à terme, ou non au capital social de la société G.L.C. FITNESS.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est le cabinet BLANCHARD ET ASSOCIES dont le siège social est sis Le Thélémos, 15 Quai du Commerce (69009) Lyon.

B - La société GC FITNESS LYON – société absorbée

La société GC FITNESS LYON est une société par actions simplifiée unipersonnelle qui a pour objet l'exploitation de club de remise en forme, sports, détente et de loisirs avec soins corporels. Développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liées à la forme, boutique de vêtements, articles de sports, restaurant, organisation de stages tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 20 juin 2011.

Le capital social de la société GC FITNESS LYON s'élève actuellement à 25.000 euros. Il est réparti en 2.500 actions de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées. Il n'existe à la date des présentes aucune action de préférence, ni aucune autre valeur mobilière simple ou composée donnant accès, immédiatement ou à terme, ou non au capital social de la société GC FITNESS LYON.

Le Commissaire aux Comptes titulaire de la Société est le cabinet BLANCHARD ET ASSOCIES dont le siège social est sis Le Thélémos, 15 Quai du Commerce (69009) Lyon.

C – Liens entre les sociétés

Liens en capital :

La société FITINVEST détient à ce jour 100% du capital des sociétés GC FITNESS LYON et G.L.C. FITNESS.

Dirigeant commun

La société FITINVEST, Présidente de la société G.L.C. FITNESS est également Présidente de la société GC FITNESS LYON.

II - Motifs et buts de la fusion

La fusion par absorption de la société GC FITNESS LYON par la société G.L.C. FITNESS LYON s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société FITINVEST comme société mère.

Elle devrait à la fois permettre :

- d'accroître l'efficacité du groupe ;
- de rendre plus lisible la structure du groupe pour les partenaires commerciaux et bancaires ;
- d'optimiser les coûts globaux de gestion administrative et fonctionnelle du groupe.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées.

Ces comptes annuels se rapportant à un exercice dont la fin est antérieure de moins de six mois à la date des présentes, ils constituent l'état comptable visé à l'article R. 236-3, 4° du Code de commerce, et seront, à ce titre, mis à disposition de l'associé unique de chacune des sociétés concernées au moins trente (30) jours avant la date de réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV.

IV - Méthodes d'évaluation

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-06 du 8 novembre 2019 (Titre VII PCG1), s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif de la société absorbée sont transmis à la valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

V – Absence de rapport d'échange

Ainsi que rappelé ci-avant, le capital social de chacune des sociétés soussignées parties à la présente opération de fusion est à ce jour intégralement détenu par la société FITINVEST.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II, 3° du Code de Commerce, et si la société FITINVEST continue de détenir en permanence jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV, la totalité des actions, représentant 100 % du capital et des droits de vote, de chacune des sociétés absorbante et société absorbée, il n'y aura pas lieu de procéder à un échange de titres et au calcul de rapport d'échange.

La société absorbante ne procédera alors à aucune augmentation de son capital à raison de cette absorption.

VI – Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er janvier 2022 (la "Date d'Effet de la fusion"), date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société GC FITNESS LYON. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés GC FITNESS LYON et G.L.C FITNESS.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'à la Date de réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société G.L.C. FITNESS qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Fusion-transmission

I - Dispositions préalables

La société GC FITNESS LYON transmet à titre de fusion, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société G.L.C. FITNESS, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société GC FITNESS LYON devant être dévolu à la société G.L.C. FITNESS dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société G.L.C. FITNESS des actifs transmis s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la société absorbée au 31 décembre 2021, conformément aux dispositions du Titre VII du Plan Comptable Général.

II - Transmission par la société GC FITNESS LYON**A) Actif transmis**

Les biens transmis sont évalués à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2021 tels qu'ils figurent en **Annexe 1**.

	<i>Brut</i>	<i>Amortissement Provisions</i>	<i>Net</i>
§ 1 ELEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE			
a) Immobilisations incorporelles			
- Concessions, brevets et droits similaires	25.265 €	15.841 €	9.424 €
- Fonds commercial	898.972 €		898.972 €
b) Immobilisation corporelles			
- Installations techniques, matériel et outillage	662.350 €	641.964 €	20.386 €
- Autres immobilisations corporelles	8.965.467 €	5.193.421 €	3.772.047 €
c) Immobilisation financières			
- Autres immobilisations financières	653.662 €		653.662 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11.205.717 €	5.851.226 €	5.354.492 €

§ 2 ELEMENT DE L'ACTIF CIRCULANT**a) Stocks**

- Marchandises	16.948 €	16.948 €
----------------	----------	----------

b) Créances

- Clients et comptes rattachés	13.522 €	13.522 €
- Fournisseurs débiteurs	354.426 €	354.426 €
- Personnel	14.913 €	14.913 €

	<i>Brut</i>	<i>Amortissement Provisions</i>	<i>Net</i>
- Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	148.355 €		148.355 €
- Autres créances	2.939.915 €		2.939.915 €
c) Divers			
- Valeurs mobilières de placement	321 €		321 €
- Disponibilités	5.295.329 €		5.295.329 €
- Charges constatées d'avances	188.677 €		188.677 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8.972.407 €		8.972.407 €
Total de l'évaluation des biens transmis	20.178.124 €	5.851.226 €	14.326.899 €

1) La société absorbante prendra en charge et acquittera, aux lieu et place de la société absorbée, l'intégralité du passif de cette dernière sans aucune exception ni réserve.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que cette prise en charge de passif ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, au contraire, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Sous réserve des justifications ci-dessus, le passif pris en charge par la Société Absorbante comprend, au vu des comptes annuels de la société absorbée arrêtée au 31 décembre 2021 :

- Provisions pour risques	€	60.000
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	€	9.706.965
- Emprunts et dettes financières diverses	€	18.644
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	€	1.004.219
- Dettes fiscales et sociales	€	483.116
- Autres dettes	€	1.214
- Produits constatés d'avance	€	1.681.305
Soit un total du passif pris en charge	€.	12.955.463

D'une manière générale, la société G.L.C. FITNESS prendra en charge la totalité du passif de la société GC FITNESS LYON, sans aucune exception ni réserve, y compris celui qui aurait été omis dans celui sus-indiqué.

C) Actif net transmis

Il résulte de ce qui précède :

- que le montant de l'évaluation des biens transmis s'élève à la somme de, ci € 14.326.899
- que le montant du passif pris en charge s'élève à la somme de, ci € 12.955.463
- **que l'actif net transmis s'élève à la somme de, ci € 1.371.436**

D) Engagements hors bilan

La société absorbante reprendra les engagements hors bilan de la société absorbée, dont un état au 31 décembre 2021 figure en **Annexe 2**.

La société absorbante sera substituée à la société absorbée dans le bénéfice ou les obligations résultant ou pouvant résulter desdits engagements ainsi que ceux consentis depuis le 1^{er} janvier 2022 et chacune des parties s'engage à faire tout ce qui sera nécessaire à cet effet.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société GC FITNESS LYON pour l'avoir acquis auprès de la société LE CLUB (483 018 552 RCS Lyon) en 2011.

III - Rémunération de la fusion-transmission

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net transmis à titre de fusion par la société GC FITNESS LYON à la société G.L.C. FITNESS s'élève donc à 1.371.436 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société FITINVEST détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante.

La fusion-transmission ne sera pas rémunérée par l'émission de nouvelles actions de la société G.L.C. FITNESS et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

Les actions de la société absorbée seront en conséquence annulées purement et simplement et le patrimoine de cette dernière transmis à la société absorbante à titre de fusion ainsi qu'il est dit ci-avant.

Conformément aux dispositions comptables applicables (règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2019-06 du 8 novembre 2019 homologué par arrêté du 26 décembre 2019), dans les comptes de la société absorbante, la contrepartie des biens et droits transmis à titre de fusion sera comptabilisée au compte « report à nouveau ».

Dans les comptes de la société FITINVEST, société mère des sociétés parties à la fusion, la valeur brute et les éventuelles dépréciations des titres de la société absorbée seront ajoutées à la valeur brute et aux éventuelles dépréciations des titres de la société absorbante. La valeur comptable brute des titres de la société absorbée sera répartie uniformément sur la valeur unitaire des titres de la société absorbante.

IV - Propriété – jouissance – date d'effet

La société absorbante sera propriétaire et prendra possession des biens et droits compris dans la transmission qui précède, à compter du jour où ladite transmission sera devenue définitive par suite de la réalisation de la condition suspensive stipulée ci-après.

Jusqu'au jour de la réalisation définitive de ladite transmission, la société absorbée continuera de gérer lesdits biens et droits avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé ; spécialement, elle s'engage à ne pas aggraver ses charges de quelque manière que ce soit, sauf obligation légale, à ne prendre aucun engagement important relatif aux biens transmis, sans accord préalable avec la société absorbante.

De convention expresse, il est stipulé que les effets de la transmission rétroagiront au 1^{er} janvier 2022, premier jour de l'exercice actuellement en cours de la société absorbée et de la société absorbante. En conséquence, toutes les opérations relatives aux biens transmis faites depuis cette date seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante, comme si cette dernière était réellement entrée en jouissance de ces biens et droits au 1^{er} janvier 2022.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, le produit de la réalisation de tous éléments d'actifs de la société absorbée, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques profiteront ou incomberont à la société absorbante qui accepte dès maintenant de prendre, au jour où la remise en sera faite, les actifs et passifs de la société absorbée qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2022.

La fusion prenant rétroactivement effet le 1^{er} janvier 2022, les résultats réalisés par la société absorbée à compter de cette date seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet de la présente transmission à titre de fusion.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens transmis à titre de fusion sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

La société G.L.C FITNESS prendra les biens et droits à elle transmis, notamment les éléments corporels et incorporels constituant le fonds de commerce en ce compris les objets mobiliers et les matériels en dépendant, ainsi que de l'ensemble des droits de propriété industrielle dont l'inventaire à la date de ce jour figure en **Annexe 3**, dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société GC FITNESS LYON, pour quelque cause que ce soit.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, la transmission à titre de fusion de la société absorbée est consentie et acceptée moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société GC FITNESS LYON à la date du 31 décembre 2021, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société G.L.C FITNESS prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2021, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens transmis à titre de fusion, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société G.L.C FITNESS supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits transmis à titre de fusion et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens transmis à titre de fusion.

C/ La société G.L.C FITNESS exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens transmis à titre de fusion, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens transmis à titre de fusion et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société G.L.C FITNESS sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société GC FITNESS LYON.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société GC FITNESS LYON s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de la fusion entre la société GC FITNESS LYON et ceux de ses salariés transférés à la société G.L.C FITNESS par l'effet de la loi et dont la liste est en **Annexe 4**, se poursuivront avec la société G.L.C FITNESS qui se substituera à la société GC FITNESS LYON du seul fait de la réalisation de la présente fusion.

La société G.L.C. FITNESS sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Engagements de la société absorbée

La société GC FITNESS LYON prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société GC FITNESS LYON s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets de la présente transmission à titre de fusion, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la transmission à titre de fusion sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société G.L.C FITNESS, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans la transmission à titre de fusion et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société G.L.C. FITNESS, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs de la présente transmission à titre de fusion et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société GC FITNESS LYON sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société G.L.C FITNESS dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société GC FITNESS LYON s'oblige à remettre et à livrer à la société G.L.C. FITNESS aussitôt après la réalisation définitive de la présente transmission à titre de fusion, tous les biens et droits ci-dessus transmis, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Date de réalisation de la fusion – Conditions suspensives

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce et sous réserve que la société FITINVEST continue de détenir en permanence jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion la totalité des actions, représentant 100 % du capital et des droits de vote, de chacune des sociétés absorbante et société absorbée, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par la société FITINVEST, associée unique de la société absorbée et de la société absorbante, ni à l'établissement des rapports mentionnés au quatrième alinéa de l'article L. 236-9, et à l'article L. 236-10.

Cependant, les sociétés GC. FITNESS LYON et G.L.C FITNESS conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera définitivement réalisée du point de vue juridique, au dernier jour du mois au cours duquel intervient la réalisation de la dernière condition suspensive suivante :

- i. Constatation par le Président de la société FITINVEST de la détention en permanence, depuis le dépôt au Greffe du projet de traité de fusion et jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion de la totalité des actions, représentant 100 % du capital et des droits de vote, de chacune des sociétés absorbante et absorbée,
- ii. Obtention par le Président de la société G.C. FITNESS LYON des mainlevées portant sur les inscriptions de nantissement de fonds de commerce inscrites sur les états d'inscription,
- iii. Constatation par le Président de la société G.L.C FITNESS de la réalisation de la transmission effectuée au titre de cette fusion-transmission.

Les sociétés GC FITNESS LYON et G.L.C. FITNESS mettront à disposition de la société FITINVEST, ès-qualité d'associé unique de chacune de ces dernières, les informations et documents visés à l'article R. 236-3 du Code de commerce (à l'exception des rapports dont elles sont dispensées de l'établissement ainsi que rappelé ci-avant), au moins trente (30) jours avant la date de réalisation telle que ci-définie ci-dessus.

La société GC. FITNESS LYON se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société G.L.C FITNESS de la totalité de l'actif et du passif de la société GC FITNESS LYON.

CHAPITRE V : Déclarations générales

1) Déclarations générales de la société absorbée

Le représentant de la société GC FITNESS LYON, ès-qualités, déclare :

- Que la société GC FITNESS LYON n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens transmis à titre de fusion, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières transmis, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société G.L.C FITNESS ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir acquis auprès de la société CLUB (483 018 552 RCS Lyon).
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ; **Annexe 5**
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société GC FITNESS LYON s'oblige à remettre et à livrer à la société G.L.C FITNESS, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la société absorbante

Le représentant de la société G.L.C. FITNESS, ès-qualités, déclare :

- Que la société G.L.C FITNESS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;

- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Droits d'enregistrement

Les parties déclarent qu'elles sont des personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et que la fusion entre dans le champ d'application du régime fiscal spécial défini aux articles 816 du Code Général des Impôts, 301-B et 301-F de l'Annexe II audit code dans leur version en vigueur à la date du présent traité.

En conséquence, la fusion sera enregistrée gratuitement

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2022.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société FITINVEST détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et de la société absorbante et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les biens et droits transmis à titre de fusion seront transcrits à la valeur nette comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 31 décembre 2021, conformément aux dispositions du Titre VII du Plan Comptable Général.

Les sociétés GC FITNESS LYON et G.L.C. FITNESS sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société G.L.C FITNESS s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables transmises à titre de fusion d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de la transmission à titre de fusion des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables transmis entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de la transmission à titre de fusion ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;

- l'ensemble des biens et droits transmis à titre de fusion étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments transmis (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;

- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme de fusion à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les transmissions à titre de fusion de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés GC FITNESS LYON et G.L.C. FITNESS déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, le cas échéant, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société G.L.C. FITNESS s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

Autres taxes

La société G.L.C FITNESS sera subrogée dans les droits et obligations de la société GC FITNESS LYON au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

Contribution économique territoriale

La CET est constituée par la cotisation foncière des entreprises (CFE) établie dans chacune des communes où l'entreprise exploite un établissement, et par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) déterminée à partir de la valeur ajoutée produite globalement par l'entreprise.

CFE

L'année de la fusion, la CFE relative aux établissements transmis par la société absorbée reste due pour l'année entière par cette dernière. La société absorbante supportera la CFE sur ces établissements à compter de l'année suivant la réalisation de la fusion.

CVAE

La société absorbée reste redevable de la CVAE sur la valeur ajoutée qu'elle a produite depuis l'ouverture de l'exercice en cours à la Date de Réalisation de la fusion jusqu'à cette date. Il en est ainsi même si les parties ont conféré un effet rétroactif à l'opération. Le taux de la CVAE est déterminé en fonction du chiffre d'affaires qu'elle a réalisé au cours de la période considérée, ajusté pour correspondre à une année pleine (CGI, art. 1586 quinquies, II).

La société absorbante doit pour sa part calculer sa valeur ajoutée donnant prise à la CVAE au titre de l'année de la fusion en incorporant celle produite par les établissements transférés depuis la Date de Réalisation de la fusion.

Maintien de régimes fiscaux de faveur antérieurs

La Société Absorbante s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tout engagement d'ordre fiscal qui aurait pu être antérieurement souscrit par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

La société G.L.C FITNESS remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs à la fusion-transmission.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens transmis à titre de fusion.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle transmis à titre de fusion.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus transmis à titre de fusion, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société G.L.C. FITNESS lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits transmis à titre de fusion.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société G.L.C FITNESS, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de la transmission à titre de fusion et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

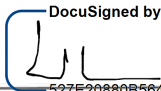
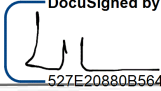
Tout litige qui pourrait survenir entre les parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution, du traité de fusion sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la cour d'appel de LYON.

IX - Annexes

- Annexe 1 :** Bilan – compte de résultat de la société absorbée au 31 décembre 2021
- Annexe 2 :** Liste des engagements hors bilan de la société absorbée au 31 décembre 2021 et des engagements donnés ou reçus depuis le 1^{er} janvier 2022
- Annexe 3 :** Liste des droits de propriété intellectuels transmis
- Annexe 4 :** Liste des salariés.
- Annexe 5 :** Etats des inscriptions de la société absorbée.

En accord entre les Parties, le présent traité a été signé par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé.

Le 16 mars 2022

Pour la société absorbante <u>G.L.C. FITNESS</u> La société FITINVEST, Elle-même représentée par la société FINANCIERE OLA Représentée par M. Sébastien DUVANEL 16/03/2022 DocuSigned by:  527E20880B56400...	Pour la société absorbée <u>GC FITNESS LYON</u> La société FITINVEST, Elle-même représentée par la société FINANCIERE OLA Représentée par M. Sébastien DUVANEL 16/03/2022 DocuSigned by:  527E20880B56400...
--	---

ANNEXE 1

Bilan – Compte de résultat de la société absorbée au 31 décembre 2021

Bilan actif

GC FITNESS

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 265	15 841	9 424	11 651
Fonds commercial	898 972		898 972	898 972
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	662 350	641 964	20 386	75 210
Autres immobilisations corporelles	8 965 467	5 193 421	3 772 047	4 603 523
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	653 662		653 662	653 662
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 205 717	5 851 226	5 354 492	6 243 018
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	16 948		16 948	6 092
Créances				
Clients et comptes rattachés	13 522		13 522	19 941
Fournisseurs débiteurs	354 426		354 426	54 924
Personnel	14 913		14 913	106 035
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	148 355		148 355	540 512
Autres créances	2 939 915		2 939 915	3 151 682
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	321		321	321
Disponibilités	5 295 329		5 295 329	5 547 268
Charges constatées d'avance	188 677		188 677	200 856
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 972 407		8 972 407	9 627 631
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	20 178 124	5 851 226	14 326 899	15 870 649

Bilan passif

GC FITNESS

Etats de synthèse au 31/12/2021

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
PASSIF		
Capital social ou individuel	25 000	25 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 500	2 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 357 779	3 138 592
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-13 842	-1 780 813
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 371 436	1 385 279
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	60 000	107 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 000	107 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	9 701 405	10 676 868
<i>Découverts et concours bancaires</i>	5 560	2 191
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	9 706 965	10 679 059
Emprunts et dettes financières diverses	18 644	65 531
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		178 832
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 004 219	1 215 019
<i>Personnel</i>	186 762	170 064
<i>Organismes sociaux</i>	162 085	138 190
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	69 966	
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	64 303	21 661
Dettes fiscales et sociales	483 116	329 916
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 209
Autres dettes	1 214	
Produits constatés d'avance	1 681 305	1 894 804
TOTAL DETTES	12 895 463	14 378 370
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	14 326 899	15 870 649

COMPTE DE RESULTAT

GC FITNESS

Etats de synthèse au 31/12/2021

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	%	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	40 975	0,68	27 072	0,44	13 903	51,36
Production vendue	6 012 075	99,32	6 098 422	99,56	-86 347	-1,42
Production stockée						
Subventions d'exploitation	1 573 967	26,00	106 566	1,74	1 467 401	NS
Autres produits	62 341	1,03	56 444	0,92	5 897	10,45
Total	7 689 358	127,03	6 288 504	102,66	1 400 854	22,28
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	26 317	0,43	16 921	0,28	9 396	55,53
Variation de stock (m/ses)	-10 856	-0,18	-2 487	-0,04	-8 369	336,49
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	4 695 056	77,57	5 247 103	85,66	-552 047	-10,52
Total	4 710 517	77,82	5 261 537	85,90	-551 020	-10,47
MARGE SUR M/SES & MAT	2 978 841	49,21	1 026 967	16,77	1 951 875	190,06
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	221 864	3,67	222 953	3,64	-1 090	-0,49
Salaires et Traitements	1 708 282	28,22	1 170 619	19,11	537 663	45,93
Charges sociales	-26 934	-0,44	200 164	3,27	-227 098	-113,46
Amortissements et provisions	936 345	15,47	1 078 772	17,61	-142 427	-13,20
Autres charges	35 764	0,59	20 100	0,33	15 664	77,93
Total	2 875 320	47,50	2 692 608	43,96	182 713	6,79
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 521	1,71	-1 665 641	-27,19	1 769 162	-106,22
Produits financiers	36 791	0,61	35 558	0,58	1 233	3,47
Charges financières	153 516	2,54	149 234	2,44	4 282	2,87
Résultat financier	-116 725	-1,93	-113 676	-1,86	-3 049	2,68
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	-13 204	-0,22	-1 779 317	-29,05	1 766 112	-99,26
Produits exceptionnels			250		-250	-100,00
Charges exceptionnelles	638	0,01	1 747	0,03	-1 109	-63,47
Résultat exceptionnel	-638	-0,01	-1 497	-0,02	859	-57,37
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 842	-0,23	-1 780 813	-29,07	1 766 971	-99,22

ANNEXE 2

Liste des engagements hors bilan de la société absorbée au 31 décembre 2021 et des engagements donnés ou reçus depuis le 1^{er} janvier 2022

1 – Garanties sur prêts

Engagements donnés : nantissements de fonds de commerce

- Prêt CIC - 543 466 € - capital restant : 89 168 €
- Prêt CIC - 914 000 € - capital restant : 468 546 €
Nantissement du fonds de commerce + Compte à terme nanti : 350 000 €
- Prêt Banque Populaire - 914 000 € - capital restant : 491 166
Nantissement du fonds de commerce + Compte à terme nanti : 350 000 €
- Prêt CIC - 700 000 € - capital restant : 353 237 €
- Prêt CIC - 180 205 € - capital restant : 82 260 €
- Prêt Banque Populaire - 63 565 € - capital restant : 22 155
-

Engagements reçus

- Prêt CIC - 543 466 € - capital restant : 89 168 € - Garantie BPI 40%
- Prêt CIC - 914 000 € - capital restant : 468 546 € - Garantie BPI 40%
- Prêt Banque Populaire - 914 000 € - capital restant : 491 166 € - Garantie BPI 40%
- Prêt CIC - 180 205 € - capital restant : 82 260 € - Garantie BPI 40%
- Prêt Banque Populaire - 808 000 € - capital restant : 281 621 € - Garantie BPI 40%

- Prêt BPI - 800 000 € - capital restant : 560 000 € - Fonds National Garantie Haut de Bilan 60%
- Prêt BPI - 800 000 € - capital restant : 560 000 € - Fonds National Garantie Haut de Bilan 60%
- Prêt BPI - 400 000 € - capital restant : 280 000 € - Fonds National Garantie Haut de Bilan 60%
- Prêt BPI - 1 000 000 € - capital restant : 800 000 € - Fonds National Garantie Haut de Bilan 50%

- Prêts PGE (CIC – BRA – Palatine – Banque Populaire) - 2 673 250 € - capital restant : 2 673 250 € - Garantie de l'état 90%

- Prêt Atout BPI - 3 000 000 € - capital restant : 3 000 000 € - Fonds National Garantie Atout PME 90%

2 – Engagements en Crédit-bail mobilier : 471 470 €

3 – Engagements en matière de retraite : 43 360 €

ANNEXE 3

Liste des droits de propriété intellectuels transmis

Néant

ANNEXE 4

Liste des salariés

Annexe 4 - liste des salariés

Matricule	Salarié	Sexe	Date entrée	Établissement	Emploi
00541	ANDRIEU JOSSELIN	M	07/06/2021	CLERMONT	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR
00560	BILLARD CELINE	F	03/01/2022	CLERMONT	Coach Sportif
00506	BOUCKAERT VALENTIN	M	01/06/2017	CLERMONT	CONSEILLER COMMERCIAL
00536	CALASSI JEROME	M	23/08/2021	CLERMONT	APPRENTI
00516	CALVO FLORIAN	M	04/12/2017	CLERMONT	EDUCATEUR SPORTIF
00500	DE OLIVEIRA STEPHANIE née RIGAUD	F	24/10/2005	CLERMONT	MANAGER COMMERCIALE
00509	DEMONTEIX ROMAIN	M	01/09/2017	CLERMONT	PROFESSEUR DE FITNESS
00532	FANGET CORALIE	F	04/06/2020	CLERMONT	PROF.DE POLE DANSE
00527	FRANCOIS MATHIEU	M	20/08/2018	CLERMONT	EDUCATEUR SPORTIF
00534	HERVIER BENJAMIN	M	02/12/2019	CLERMONT	CONSEILLER COMMERCIAL
00535	LAFONT KEVIN	M	02/03/2020	CLERMONT	EDUCATEUR SPORTIF
00531	MANOT MAXENCE	M	27/08/2019	CLERMONT	EDUCATEUR SPORTIF
00512	MERCIER MARION	F	12/09/2017	CLERMONT	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
00513	POMMAREL ELISE	F	11/09/2017	CLERMONT	PROFESSEUR DE FITNESS
00523	SEIGNE MARINE	F	26/03/2018	CLERMONT	CONSEILLERE COMMERCIALE
00514	VOGEL CEUNE	F	04/04/2017	CLERMONT	EDUCATEUR SPORTIF
00525	ZIOINI SOFIA	F	08/09/2018	CLERMONT	PROFESSEUR DE FITNESS
00423	BABOIN MARINE	F	01/03/2018	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00433	BARIT MATHILDE	F	11/03/2019	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00545	BEYSSON MATHILDE	F	02/08/2021	CONFLUENCE	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR
00405	BRUN ARNAUD	M	02/12/2017	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00436	COTTON EMELINE	F	19/08/2019	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00022	DE GOUY LUC	M	01/06/2019	CONFLUENCE	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR
00421	DE NARDO JONATHAN	M	05/02/2018	CONFLUENCE	MANAGER
00406	DECOLLAS JEREMY	M	29/11/2017	CONFLUENCE	RESPONSABLE D'EXPLOITATION
00407	DIAZ NICOLAS	M	02/12/2017	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00543	FURENZULA MARION	F	07/06/2021	CONFLUENCE	Coach Sportif
00559	GLEYO WILFRIED	M	03/01/2022	CONFLUENCE	Coach Sportif
00555	GOUTORBE ADRIEN	M	02/11/2021	CONFLUENCE	CONSEILLER COMMERCIAL
00438	GUILLAUME REMI	M	22/01/2020	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00437	HORUCKOWA RUDY	M	05/09/2019	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00441	JANO GREGORY	M	24/08/2020	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00551	LAGARDE LOGAN	M	20/03/2021	CONFLUENCE	ASSISTANT RESPONSABLE EXPLOITATION
00404	MAURIN CELIA	F	02/10/2017	CONFLUENCE	COMMERCIALE
00096	MERCIER ADRIEN	M	08/10/2019	CONFLUENCE	CONSEILLER COMMERCIAL
00439	MERLET NICOLAS	M	13/07/2020	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00427	MORVAN KARINE	F	23/08/2018	CONFLUENCE	EDUCATEUR SPORTIF
00442	VALENTINI MICHAEL	M	01/10/2020	CONFLUENCE	CONSEILLER COMMERCIAL
00349	ABOUD CHRISTOPHER	M	07/06/2021	GRENOBLE	Coach Sportif
00319	AYME VIRGINIE née ROUANIA	F	04/09/2017	GRENOBLE	PROFESSEUR DE FITNESS
00320	DARMON RACHEL	F	04/09/2017	GRENOBLE	PROFESSEUR DE FITNESS
00350	GENEVOIS CAMILLE	F	13/09/2021	GRENOBLE	Assistant Responsable d'Exploitation
00562	HUYNH ELODIE	F	17/01/2022	GRENOBLE	CONSEILLERE COMMERCIALE
00542	JANIN JIHANE née KHEMIRI	F	07/06/2021	GRENOBLE	Coach Sportif
00330	JOUBERT MALLAURY	F	25/05/2021	GRENOBLE	CONSEILLERE COMMERCIALE
00344	LANZAS SEBASTIEN	M	03/09/2019	GRENOBLE	CONSEILLER COMMERCIAL
00318	LECLERC ANNIE	F	04/09/2017	GRENOBLE	PROFESSEUR DE YOGA
00329	LESPINASSE AURELIEN	M	04/09/2018	GRENOBLE	EDUCATEUR SPORTIF
00346	NESLE ORNELLA	F	11/06/2020	GRENOBLE	CONSEILLERE COMMERCIALE
00550	ORGANI LUCAS	M	23/08/2021	GRENOBLE	Coach Sportif
00328	PETRETTO FRANCK	M	06/04/2018	GRENOBLE	PROFESSEUR DE FITNESS
00340	REVOL LUCAS	M	01/07/2019	GRENOBLE	CONSEILLER COMMERCIAL
00308	SAVIGNON FLORIAN	M	01/07/2017	GRENOBLE	MANAGER EXPLOITATION
00547	SUEUR ALEXIS	M	06/09/2021	GRENOBLE	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR
	MICHEL CLAIRE		02/03/2022	GRENOBLE	EDUCATEUR SPORTIF
00216	BOUCHERON MARIE-CAROLINE	F	03/09/2018	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00219	CARMINATI AXEL	M	15/10/2018	PRADO	MAITRE NAGEUR
00212	CAUSSE DAVID	M	21/08/2017	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00557	CHEVILLARD AUBIN	M	29/11/2021	PRADO	Apprenti
00202	GAGLIANO SANDRINE	F	20/04/2017	PRADO	PROFESSEUR DE SPORT
00214	GANDIA JULIE	F	21/08/2017	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00556	GAUTHIER EVAN	M	15/11/2020	PRADO	Apprenti
00222	GIACOMO ANTHONY	M	07/01/2019	PRADO	MAITRE NAGEUR
00228	GIRARD CHARLOTTE	F	04/09/2019	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00226	HUCHET ALEXANDRE	M	05/08/2019	PRADO	CONSEILLER COMMERCIAL
00211	HUGUET MARION	F	17/07/2017	PRADO	CONSEILLERE COMMERCIALE
00204	LEBON ALEXANDRE	M	20/04/2017	PRADO	DIRECTEUR D'EXPLOITATION
00231	LELEU ELEGNORE	F	24/02/2020	PRADO	CONSEILLERE COMMERCIALE
00561	LEONI FABIO	M	03/01/2022	PRADO	Apprenti
00215	MARTINEZ FLORENT	M	01/06/2018	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00220	MAYE CELINE	F	16/10/2018	PRADO	MAITRE NAGEUR
00230	MECHAIN ARNAUD	M	18/02/2020	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00232	MENIOREY ELOISE	F	17/08/2020	PRADO	RESPONSABLE EXPLOITATION
00205	MICCICHE TONI	M	13/04/2017	PRADO	MANAGER
00539	RAITERI-FOUCHER LUCAS	M	01/09/2021	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00207	ROZOTTE GAE	M	20/04/2017	PRADO	PROFESSEUR DE SPORT
00208	SEHIER CHARLIE	F	13/04/2017	PRADO	ASSISTANTE MANAGER
00552	TARHOUNI SOUAD	F	07/10/2021	PRADO	Apprenti
00209	THIBAUT BENJAMIN	M	20/04/2017	PRADO	ASSISTANT D'EXPLOITATION
00210	TORRALBA CAMILLE	F	02/05/2017	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
	BOURDIER Lucie		01/04/2022	PRADO	EDUCATEUR SPORTIF
00038	BAQUEDANO OSCAR	M	05/11/2013	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00002	BENZEMA CORINNE née ANTONELLI	F	20/07/2011	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF/FITNESS
00104	BLAZEJAK SABINE	F	07/09/2020	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00065	BOUFFARD VALERIE	F	23/08/2017	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00099	CANONNE QUENTIN	M	10/11/2019	VENDOME	CONSEILLER COMMERCIAL
00042	CHAMPAUZAC OLIVIER	M	25/08/2014	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00054	CHAUFOUR ANTOINE	M	16/06/2016	VENDOME	ASSISTANT RESPONSABLE EXPLOITATION
00564	DOS SANTOS CEDRIC	M	01/02/2022	VENDOME	CONSEILLER COMMERCIAL
00061	DUCLoux ALEXIS	M	01/04/2017	VENDOME	MANAGER
00101	EL LAKHIMI YOUSSEF	M	24/02/2020	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00549	FOLCHER LAURENE	F	01/09/2021	VENDOME	Coach Sportif
00020	GOUDEY KARINE	F	01/09/2011	VENDOME	AGENT COMMERCIAL
00073	GRUZELLE CECILE	F	01/09/2017	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00091	LAURETTA FLAVIE	F	05/11/2018	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00008	MAHNANI LAURA née GEORGE	F	20/07/2011	VENDOME	COMMERCIAL
00106	NKODO NKOULOU NARCISSE	M	01/09/2020	VENDOME	RESPONSABLE EXPLOITATION
00102	ORTELLU ROXANNE	F	02/03/2020	VENDOME	CONSEILLERE COMMERCIALE
00098	PISSARD ANTOINE	M	03/02/2022	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00075	REGUIEG KARIM	M	06/10/2017	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00097	RICA CHARLOTTE	F	01/11/2019	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00548	ROY JESSICA	F	23/08/2021	VENDOME	Coach Sportif
00553	SEUROT GUILLAUME	M	04/10/2021	VENDOME	MAITRE NAGEUR SAUVETEUR
00103	SIMIOT RADA	F	01/09/2020	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF
00068	VACHERET ERIC	M	25/08/2017	VENDOME	EDUCATEUR SPORTIF

ANNEXE 5

Etats des inscriptions de la société absorbée

LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Date et n° d'inscription 19 juin 2012 2012N001147	montant garanti 540 000,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 12/06/2012 CIC-LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : A cette même adresse.
		Contre :	GC FITNESS LYON Société à responsabilité limitée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce d'exploitation d'un club de remise en forme, de sports, de détente et de loisirs, avec soins corporels et esthétiques. ...
Date et n° d'inscription 04 octobre 2013 2013N001703	montant garanti 420 000,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 25/09/2013 CIC-LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : à cette même adresse
		Contre :	GC FITNESS LYON Société à responsabilité limitée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce d'exploitation club de remise en forme, sport, détente, loisirs, avec soins corporels. Développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liés à la forme. Boutique de vêtements, articles de sports. Restaurant. Organisation de stages
Date et n° d'inscription 01 octobre 2014 2014N001676	montant garanti 720 000,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 25/09/2014 LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : à cette même adresse
		Contre :	GC FITNESS LYON Société à responsabilité limitée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce d'exploitation d'un club de remise en forme, sport, détente, loisirs avec soins corporels. Développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liées à la forme. Boutiques de vêtements, articles de sport, restaurant, organisation de stages.
Date et n° d'inscription 10 juillet 2017 2017N000981	montant garanti 1 096 800,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 29/06/2017 CIC-LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : à cette même adresse
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce exploitation club de remise en forme, sport, détente, loisirs avec soins corporels, développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liés à la forme, boutique de vêtements, articles de sports, restaurant, organisation de stages
Mention du 22/08/2017 : Sur réquisition de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES , en date du 21/08/2017, il est mentionné en marge que l'inscription prise au profit de la LYONNAISE DE BANQUE le 10/07/2017 sous le n° 17 N 981 vient en concurrence avec celle prise au profit de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES le 19/07/2017 sous le n° 17 N 1030			
Date et n° d'inscription 19 juillet 2017 2017N001030	montant garanti 1 096 800,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 12/07/2017 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES - 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon FRANCE Domicile élu : à cette même adresse
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce exploitation club de remise en forme, sport, détente, loisirs, avec soins corporels, développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liées à la forme, boutiques, vêtements, articles de sports, restaurant, organisation stage
Mention du 22/08/2017 : Sur réquisition de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES , en date du 21/08/2017, il est mentionné en marge que l'inscription prise au profit de la LYONNAISE DE BANQUE le 10/07/2017 sous le n° 17 N 981 vient en concurrence avec celle prise au profit de la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES le 19/07/2017 sous le n° 17 N 1030			

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

.....LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 18 avril 2018 2018N000640	montant garanti 216 245,44 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 28/03/2018 CIC LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : CIC LYONNAISE DE BANQUE 8 Rue de la République 69001 LYON
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce exploitation club de remise en forme, sport, détente, loisirs Adresse : 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE
Date et n° d'inscription 27 avril 2018 2018N000715	montant garanti 969 600,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 18/04/2018 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES - 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon FRANCE Domicile élu : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce de salles de sport Adresse : 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE
Date et n° d'inscription 30 avril 2018 2018N000727	montant garanti 76 278,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 18/04/2018 BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES - 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon FRANCE Domicile élu : BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce de salle de sport et fitness Adresse : 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE
Date et n° d'inscription 24 septembre 2018 2018N001476	montant garanti 840 000,00 EUR	Au profit de :	En vertu : acte sous seing privé du 07/09/2018 CIC LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : CIC LYONNAISE DE BANQUE 8 Rue de la République 69001 LYON
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Un fonds de commerce club de remise en forme, sport, détente, loisirs avec soins corporels, développement, commercialisation de marques, enseignes, licences liés à la forme. Boutique de vêtements, articles de sports, restaurant. Organisation de stages Adresse : 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Articles L. 531-1 et suivants et R. 531-1 et suivants du code des procédures civiles d'exécution).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (Articles L. 626-14 et suivants et R. 626-25 et suivants du code de commerce).

.....LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

**ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL
D'EQUIPEMENT**

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (Articles L. 525-1 et suivants et R. 525-1 et suivants du code de commerce).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (Articles L. 143-16 et suivants et R. 143-6 et suivants du code de commerce).

**ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS - WARRANTS
PETROLIERS**

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (Loi du 12 septembre 1940) - warrants hoteliers (Articles L. 523-1 et suivants et R. 523-1 du code de commerce) - warrants pétroliers (Articles L. 524-1 et suivants et R. 524-1 du code de commerce).

**ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES
COMPLEMENTAIRES**

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (Articles L. 243-4 et suivants et R. 243-46 et suivants du code de la sécurité sociale).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (Article 396 bis du code général des impôts, annexe 2).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Date et n° d'inscription 01 septembre 2017 2017C007282	montant garanti 791 394,90 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE DIVERS MATERIELS DE MUSCULATION : CLIMB - SYNCHRO-ADUCTOR , 19 RUN EXCITE 1000 CE UNITY DE DEK8EU17:000782 A 88/ 1146A 57, 14 VAR IO EXCITE 1000 P UNITY DEF83U17:000926 A 937 /815-816, 16 BIKE EXCITE 1000 P UNITY DEC83U17:00089 A 98-001100-101, 12 RECLINE EXCITE 1000 P UNITY DED83U17000773 A 775- 782 A 87
Date et n° d'inscription 29 septembre 2017 2017C008077	montant garanti 12 549,60 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE TECHNOGYM MATERIELS DE MUSCULATION SANS
Date et n° d'inscription 29 septembre 2017 2017C008078	montant garanti 683 175,26 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE TECHNOGYM MATERIELS DE MUSCULATION SANS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

.....LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 23 octobre 2017 2017C008914	montant garanti 133 206,89 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE TECHNOGYM MATERIELS DE MUSCULATION SANS
Date et n° d'inscription 24 octobre 2017 2017C008986	montant garanti 12 549,60 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE TECHNOGYM MATERIELS DE MUSCULATION 17000974/1024/1460/1461/0970
Date et n° d'inscription 10 novembre 2017 2017C009556	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE ECRANS VITRINE P3 <i>Matériel dont la liste figure en annexe du bordereau</i>
Date et n° d'inscription 11 décembre 2017 2017C010695	montant garanti 4 014,00 EUR	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 Place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Contrat 208184/00 BP AUVERGNE RHONE ALPES; 320696-CB-0 1 MATERIE L DE SPORT TECHNOGYM;
Date et n° d'inscription 21 décembre 2017 2017C011185	montant garanti 4 014,00 EUR	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 Place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE Contrat 208184/00 BP AUVERGNE RHONE ALPES; MJ05E17000171 1 MATER IEL DE SPORT TECHNOGYM;
Date et n° d'inscription 02 janvier 2018 2018C000005	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE MATERIELS DE SPORT TECHNOGYM <i>Matériel dont la liste figure en annexe du bordereau</i>

.....LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 04 janvier 2018 2018C000183	montant garanti 100 409,35 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE MATERIELS CARDIO NEUFS: 48 GRO UP CYCLE CONNECT-1 CYCLE 12M D9CB NE017007124 A 17007180
Date et n° d'inscription 25 janvier 2018 2018C000792	montant garanti 49 031,49 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE DYNAMIKA VELOS AQUATIQUES SANS, ABLE MATERIELS DE SONORISATION SANS, DYNAMIKA VELOS AQUATIQUES SANS
Date et n° d'inscription 06 février 2018 2018C001185	montant garanti 24 624,00 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE SIECOM MONITEURS ET MATERIELS SONO SANS
Date et n° d'inscription 06 février 2018 2018C001186	montant garanti 52 697,24 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE ACTECH FONTAINES REFROIDISSEUR SANS, ABLE SONORISATION SANS, SI ECOM 6 ECRANS GEANT SANS, WATERFORM AQUA BIKE SANS
Date et n° d'inscription 08 février 2018 2018C001252	montant garanti 11 774,40 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE 3 ECRANS GEANTS SAMSUNG PLANNING - 2 ECRANS MULTIMEDIA LCD OAH 35LJ900127-128 /800295
Date et n° d'inscription 12 février 2018 2018C001341	montant garanti 9 793,20 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE 10 ECRANS MULTIMEDIA LCD 5 MODULES ANTENNE RESEAU 5 SONORISATION SONS RON 4120

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**.....LYON****Etat d'inscription du chef de**

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 22 février 2018 2018C001689	montant garanti 13 651,20 EUR	Au profit de :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE RESAMANIA 4BORNES AVEC LECTEUR PRIX UNIT 2844 EUR PANEL PC-29/PC - 30/PC-31/PC-32
Date et n° d'inscription 05 mars 2018 2018C001984	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE GROUP CYCLE TECHNOGYM CLUB DE GRENOBLE
Date et n° d'inscription 05 mars 2018 2018C001985	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE GROUP CYCLE TECHNOGYM CLUB VENDOME
Date et n° d'inscription 05 mars 2018 2018C001986	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE MATERIELS DE SPORT TECHNOGYM
Date et n° d'inscription 05 mars 2018 2018C001987	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont Cedex . FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE MATERIELS DE SPORT TECHNOGYM
Date et n° d'inscription 23 avril 2018 2018C003433	montant garanti	Au profit de :	NATIXIS LEASE - 4 place de la Coupole BP 70051 94222 Charenton-le-pont FRANCE
		Contre :	GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE 40 AQUABIKE 316L CARTER ROUGE <i>Matériel dont la liste figure en annexe du bordereau</i>

.....LYON

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription 04 juillet 2018 2018C005817	montant garanti 10 756,80 EUR	Au profit de : Contre :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE 6 SKILLROW RAMEURS DJROND17000971/1001/1458-1459
Date et n° d'inscription 07 novembre 2019 2019C010167	montant garanti	Au profit de : Contre :	BPCE Lease - 4 place de la Coupole BP 70051 94222 Charenton-le-pont FRANCE GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE 1 EQUIPEMENT DE SALLES DE SPORT Matériel dont la liste figure en annexe du bordereau
Date et n° d'inscription 08 novembre 2019 2019C010224	montant garanti	Au profit de : Contre :	BPCE Lease - 4 place de la Coupole BP 70051 94222 Charenton-le-pont FRANCE GC FITNESS LYON Sté par actions simplifiée - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE CONTRAT 267374 EQUIPEMENT DE SALLES DE SPORT Matériel dont la liste figure en annexe du bordereau
Date et n° d'inscription 15 janvier 2020 2020C000416	montant garanti 33 534,00 EUR	Au profit de : Contre :	CM-CIC BAIL - 17 bis PL des Reflets 92988 Paris la Defense Cedex . FRANCE SAS GC FITNESS LYON - 153 rue Vendôme 69003 Lyon FRANCE DYNAMIKA VELOS AQUATIQUES 912001 A 912025

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (Article L. 624-10 et R. 624-15 du code de commerce).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (Articles L. 511-52 et suivants et R. 511-2 du code de commerce).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (Articles L. 131-69 et suivants, R. 131-49 et suivants du code monétaire et financier et R. 511-2 et suivants du code de commerce).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (Articles L. 141-21, L. 141-22 et R. 143-10 du code de commerce).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (Articles L. 622.17 III 2° et R. 622-14 du code de commerce).

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

.....**LYON**

Etat d'inscription du chef de

GC FITNESS LYON - 533 011 151
Société par actions simplifiée
153 rue Vendôme 69003 Lyon - FRANCE

Arrêté à la date du 03/02/2022

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Articles L. 527-1 et suivants, et R. 521-1 et suivants du code de commerce).

Le greffier

